



Sursis pour la Maison des terroirs

GRANDSON Grâce à un effort substantiel de la Commune, l'institution peut poursuivre son activité. La suite dépendra d'une étude à venir.

TEXTES : I. RO

PHOTO : MICHEL DUPERREX

La petite équipe de la Maison des terroirs – trois personnes se répartissant 1,9 poste équivalent temps plein (ETP) – soutenue par des bénévoles emmenés par un Marcel Pellet, inusable, poursuit son activité d'accueil et de promotion des produits du terroir dans la belle bâtisse de la rue Haute. L'institution, en délicatesse avec les finances, était menacée. Les urgences sont réglées, reste maintenant à repositionner l'institution. Cela devrait être fait dans le cadre d'une étude qui sera effectuée à l'automne.

L'Association des terroirs de la région de Grandson (ATRG) a été constituée pour créer la Maison des terroirs, une institution à l'époque unique par sa conception, et qui, globalement, a fait du bon travail.

Dans un premier temps, elle a permis de mettre en vitrine les nombreux produits originaux de cette région, qu'il s'agisse des vins ou d'aliments. Les touristes, mais aussi les habitants alentour, avaient, et ont toujours l'occasion de les déguster sur place et d'en acquérir pour les consommer à domicile ou en faire cadeau à des amis.

Une nouvelle concurrence

Mais depuis la création de la Maison des terroirs, beaucoup de producteurs se sont mis à organiser des événements, notamment dans leurs caves et vignobles, pour promouvoir leurs produits. Partant, la maison de la rue Haute n'est devenue qu'un point de vente accessoire, tout en accueillant toujours les touristes qui visitent la vieille ville de Grandson.

Le fait est que la Maison des terroirs, construite avec

diverses aides financières, n'est pratiquement jamais parvenue à trouver une stabilité économique. A plusieurs reprises ces dernières années, les communes membres, et Grandson plus que les autres, ont mis la main à la poche pour sauvegarder l'institution.

Le coup d'assommoir

La situation s'est encore aggravée durant les exercices 2020-2021, en raison d'une gestion qu'on qualifiera de folklorique, du gérant de l'époque. Les dettes de l'institution ont alors bondi, dépassant largement les 100 000 francs.

Ce «trou» fait désormais partie du passé, relève le syndic Antonio Vialatte: «Grâce à de bons exercices, 160 000 francs de passif de l'ATRG ont été réglés par la Commune de Grandson sur les comptes 2022 et 2023. Nous sommes sortis de la situation de surendettement. La Commune a effacé la dette.»

Un avenir à définir

Il reste désormais à définir le futur de la Maison des terroirs, lié d'une certaine manière à l'évolution de la promotion touristique. En effet, après quinze ans de centralisation à l'ADNV (Association pour le développement du Nord vaudois), la promotion locale redevient l'affaire des communes. Vallorbe et Sainte-Croix ont réagi l'automne dernier déjà en réengageant les collaborateurs de l'ADNV qui leur étaient dédiés.

Du côté de Grandson, il semble clair que le point d'information touristique doit rester à la Maison des terroirs. Il faut désormais trouver une stratégie pour redonner un nouvel élan à l'institution. C'est le but de l'étude stratégique qui, si cela se passe bien, sera réalisée l'automne prochain.



Les communes membres suivent

«L'étude prévue en 2022 n'a pas été faite, par manque de temps. J'ai pris sur mes épaules», explique le syndic de Grandson Antonio Vialatte. Et d'expliquer qu'avant l'assemblée générale de l'association, tenue en juin, il a fait le tour des treize communes membres, rencontrant ses collègues syndics pour prendre la température.

Si les critiques de manquent pas, le fait est que les communes représentées à l'assemblée générale, un peu plus de la moitié, ont donné leur aval à la poursuite des activités, bien évidemment dans l'attente de l'étude stratégique à venir.

C'est dire que la structure actuelle, avec trois personnes

se partageant 1,9 poste, est maintenue. Les permanents bénéficient par ailleurs du soutien de bénévoles.

Pour le syndic de Grandson, il est important de maintenir cette structure à la rue Haute. Non seulement parce que la Commune, propriétaire du bâtiment, y a investi beaucoup d'argent, mais aussi parce qu'en cas de fermeture, il n'y aurait plus rien dans cette partie de la vieille ville. On rappellera en effet que l'épicerie Volg a fermé ses portes en février dernier.

Et pour les touristes qui se baladent entre la place du Château et l'église Saint-Jean, la Maison des terroirs est une halte appréciée.



Artchana Subramaniam (stagiaire, à g.) et la responsable Catherine Salvi font partie de l'équipe qui fait tourner la petite structure.



Le véhicule a touché la glissière de droite et heurté le terre-plein central avant de terminer sa course sur le flanc. SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

Autoroute bloquée

CIRCULATION L'autoroute A5 a momentanément dû être fermée entre les jonctions d'Yverdon-Ouest et de Grandson samedi matin à la suite d'un accident.

Samedi, à 8h23, le SDIS régional du Nord vaudois est intervenu à la suite d'un accident sur l'autoroute A5.

Un véhicule utilitaire, seul en cause, roulant en direction de Grandson, a percuté les barrières de sécurité latérales à droite puis au centre de l'autoroute, avant de se coucher sur son flanc gauche. Les raisons de l'accident restent encore à déterminer, signale la Police cantonale.

Le chauffeur, un jeune homme de 20 ans, a été désincarcéré avant d'être pris en charge par une ambulance du CSU-NVB et emmené à l'hôpital d'Yverdon.

Le SDIS NV est intervenu avec quatre véhicules et dix sapeurs. Pour éviter un sur-accident, l'autoroute a été fermée durant environ une heure, indique encore le chef d'intervention du SDIS Charles-André Paupe. • Réd.

Une convention pas encore signée

A ce stade, les négociations entre l'ADNV et Grandson, concernant le financement de la nouvelle politique touristique de l'organisation régionale, ne sont pas encore conclues.

«Nous allons devoir payer 45 000 francs de plus qu'avant à l'ADNV pour le tourisme. On aimerait bien savoir pourquoi», relève le syndic grandsonnois. Une position partagée de l'autre côté du lac par son collègue d'Yvonand.

Il faut dire que ces deux localités ont mal digéré le processus qui a abouti à un changement l'an dernier. Yvonand appréciait le travail de la collaboratrice attitrée, qui a vécu le changement comme une rup-

ture de confiance.

«On a posé trois questions à l'ADNV et j'attends les réponses. Jusqu'à maintenant, c'était la langue de bois. J'ai d'ailleurs demandé une place au comité. Je suis convaincu qu'on finira par s'entendre.»

Il faut dire aussi qu'il subsiste un contentieux financier, quelques dizaines de milliers de francs, entre l'ADNV et la Maison des terroirs. Pour le président de l'exécutif du Bourg d'Othon, c'est l'occasion de transiger.

«Pendant deux ans, je n'ai vu personne de l'ADNV à Grandson», relève-t-il. Au moment de payer plus, Antonio Vialatte veut donc des garanties.

Fermetures nocturnes de l'A1

ANNONCE Dans les nuits du 22 et 24 juillet 2024, de 22h à 4h30 du matin, l'autoroute sera fermée à la circulation entre les jonctions de La Sarraz et Chavornay.

Dans le cadre d'interventions nécessaires à la mise en place du système d'harmonisation des vitesses et d'avertissement des dangers, l'autoroute sera fermée à la circulation entre les jonctions de La Sarraz et Chavornay, de 22h à 4h30 du matin, du 22 au 24 juillet 2024.

Dans la nuit du 22 au 23 juillet, la chaussée Alpes, direction Yverdon-les-Bains, sera fer-

mée à la circulation.

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2024, la chaussée Jura, direction Lausanne, sera fermée à la circulation.

Une déviation sera mise en place sur le réseau secondaire.

Ces interventions sont météo-sensibles et sont susceptibles d'être reportées en cas de mauvaises conditions météorologiques.

• Com.